

Suicides d'infirmiers :

Quand un soignant met fin à ses jours en lien avec son exercice professionnel, c'est un drame qui ne peut laisser personne indifférent

Suite au suicide le 24 juin, mais appris seulement ce jour, d'une infirmière du Centre Hospitalier du Havre (76), au suicide d'un infirmier du Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse (31) le 13 juin, l'Ordre national des infirmiers tient à témoigner de sa compassion et à apporter son soutien à tous les membres des familles, à tous leurs proches ainsi qu'à tous leurs collègues.

De tels événements dramatiques amènent nécessairement à s'interroger sur les difficultés d'exercice d'un métier choisi pour être au service des patients et des usagers du système de santé en faisant souvent fi de ses difficultés personnelles.

Nulles conclusions hâtives ne sauraient être tirées quant aux motifs de ces drames et le moment nous semblerait mal choisi pour désigner des responsables à la vindicte.

Mais l'émotion suscitée par de tels événements au sein de notre profession ne doit pas être sous-estimée même si comme à leur habitude, les infirmiers resteront dignes et continueront d'exercer leur métier en y mettant toute leur compétence pour soigner.

La lutte contre les risques psychosociaux à l'hôpital doit constituer une priorité de la politique hospitalière. Elle nécessite une considération de ces risques très en amont.

La communauté infirmière attend vivement de la part des responsables hospitaliers une prise en compte urgente de ces risques, de la nécessité de les anticiper et de mettre en œuvre des mesures fortes de lutte. Comme elle attend aussi aujourd'hui de la part de la Ministre chargée de la santé un témoignage d'humanité qui dans ces moments de profonde tristesse apporterait un juste réconfort.

À propos de l'Ordre national des infirmiers

Avec plus de 188 000 inscrits, l'Ordre national des infirmiers est le deuxième des sept ordres de professions de santé en France. Chargé par la loi de veiller au maintien des principes éthiques et au développement des compétences, indispensables à l'exercice de la profession, l'Ordre contribue à promouvoir la santé publique et la qualité des soins. Il participe au suivi de la démographie de la profession d'infirmier et étudie

l'évolution prospective des effectifs de la profession au regard des besoins de santé. Il accomplit ses missions par l'intermédiaire des conseils départementaux et interdépartementaux, des conseils régionaux ou interrégionaux et du conseil national de l'ordre.

Yann de Kerguenec

Directeur

06 20 09 09 89

ydekerguenec.oni@ordre-infirmiers.fr

Karim Mameri

Secrétaire général

06 21 75 54 59

secretariatgeneral.cnoi@ordre-infirmiers.fr